



# L'ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

## Intervenant(s)

**Sarah BAUER**, CPE au lycée Durzy, Villemandeur, Loiret

**Mickaël ROBIN**, CPE et Faisant Fonction de Principal adjoint, au collège Val de Voise, Gallardon, Eure-et-Loir

## Compte rendu

### I - Éléments d'introduction – Les raisons de l'engagement

Il apparaît clairement aujourd'hui que l'on demande aux élèves de s'engager dans tous les aspects de leur scolarité.

Mais connaissent-ils réellement leurs outils d'expression au sein de l'établissement, tels que le CVL, la MDL ? Sont-ils associés à l'élaboration du projet d'établissement ?

- L'engagement permet aux élèves de développer un sentiment d'appartenance et pour cela, il est nécessaire que les adultes s'engagent à leurs côtés pour montrer que ces derniers s'intéressent à eux.
- L'engagement peut aussi susciter chez l'élève un rôle valorisant.
- Beaucoup d'élèves pensent encore être présents au lycée uniquement pour obtention de leur diplôme. Il faut donc donner du sens à la vie scolaire.

Le CPE joue un rôle central dans cette notion d'engagement, il peut se positionner comme l'acteur déterminant pour impulser et développer les espaces d'expression au sein de l'établissement qui permettent de créer du lien.

### II – Au fil du débat .....

- Sommes-nous dans l'optique de l'engagement de tous les élèves ?

Pas nécessairement, il est préférable avant tout de susciter un investissement dans le cadre des instances lycéennes. Ce qui passe par des stratégies d'information auprès des élèves sur leur possibilité de s'investir à partir d'outils d'expression qui sont mis à leur disposition (délégués, CVL, MDL, etc.).

Il est à noter que les nouveaux textes dans le cadre de la réforme des instances lycéennes vont dans ce sens de l'engagement, avec plus de transparence et de lisibilité sur le mode électoral, et donc plus dynamique.

- Le débat s'articule aussi sur un sens plus large de l'engagement qui peut se révéler être celui de réussir sa scolarité, ou d'intégrer une association

- Les cumuls des mandats sont-ils possibles ?

Un même élu peut effectivement participer à différentes instances ce qui engendre une plus grande facilité de lien entre elles

- Il faut être soucieux de l'authenticité de la parole que l'on donne à l'élève dans l'établissement. En d'autres termes, que fait-on de la parole de l'élève après qu'il se soit exprimé ?

- A noter également que l'engagement ne se limite pas seulement aux instances lycéennes, et que l'année scolaire peut être ponctuée de différentes actions favorables à l'engagement de l'élève telles que les journées nationales à thèmes (SIDA, Téléthon, fête de fin d'année) et qui sont autant d'occasions de fédérer autour d'animations diverses.



- Physiquement, il est important de disposer d'une salle ou d'un lieu clairement identifié par les élèves pour la diffusion d'information ou la création d'échanges. Car, c'est aussi montrer aux autres membres de la communauté éducative de l'établissement l'existence d'un espace d'expression.

- Que fait-on de l'heure de vie de classe ?

L'heure de vie de classe est un droit qui n'est pas l'apanage de l'enseignant. Elle peut être organisée par les délégués ou co-animée par le CPE

- Organiser des réunions sur le temps scolaire permet aussi de légitimer le temps de parole des élèves à condition qu'elles restent une pratique parcimonieuse.

- Enfin, il est à noter que l'Assemblée générale des délégués reste bien souvent le seul espace d'expression en collège et qu'il faut faire preuve d'innovation pour ne pas se limiter à lui seul.

### **Les questions issues des débats de l'atelier**

1 – L'engagement peut-il être valorisé et évalué sans être monnayé ?

2 – Comment faire de l'engagement de certains élèves, s'inscrivant dans un comportement citoyen, l'engagement de tous ?